

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

La réforme annoncée par la ministre Girault : un effort à poursuivre

Montréal, le 10 juillet 2020 – Les directions des établissements universitaires québécois prennent acte des mesures annoncées hier par madame Nadine Girault, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ainsi que des Relations internationales et de la Francophonie, dans le cadre de la réforme du Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Elles constatent que les ajustements tiennent compte de certaines demandes-clés des établissements universitaires, transmises par le BCI le 16 juin dernier, qui visaient à faciliter les processus tant pour les étudiantes et étudiants internationaux que pour le MIFI. Elles saluent également l'effort du gouvernement depuis le début de ce dossier pour adapter le contenu et les modalités de la réforme aux enjeux actuels.

Les cheffes et chefs d'établissement demeurent néanmoins inquiets des répercussions qu'auront sur les étudiantes et étudiants internationaux les modifications aux conditions de sélection du PEQ. Par exemple, la perte du droit acquis pour celles et ceux qui se sont déjà inscrits en toute bonne foi au Québec, qui ne sera désormais accordé que si le diplôme est obtenu d'ici le 31 décembre 2020, soulève des questions importantes.

« Les directions des établissements universitaires sont préoccupées des impacts qu'aura cette réforme du PEQ sur le pouvoir d'attractivité et de recrutement des talents au Québec, autant pour les étudiantes et étudiants internationaux que pour l'expertise de pointe essentielle à son réseau universitaire », a déclaré monsieur Pierre Cossette, président du Conseil d'administration du BCI.

Les cheffes et chefs réitèrent que la contribution des étudiantes et étudiants internationaux formés dans nos établissements universitaires représente une richesse inestimable pour faire face aux défis de notre société. Dans ce contexte, elles et ils souhaitent échanger avec la ministre sur les enjeux soulevés par cette nouvelle version du PEQ.

À propos du BCI

Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) est un organisme qui regroupe les établissements universitaires québécois. Forum d'échanges et de concertation, le BCI effectue une vigie, des analyses et fait des représentations auprès des autorités gouvernementales, ainsi qu'auprès d'autres organismes et du grand public. Le BCI œuvre à l'amélioration du système universitaire québécois dans une perspective de responsabilité sociale.

- 30 -

Source : Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Renseignements :

Ginette Legault, directrice générale
Bureau de coopération interuniversitaire
glegault@bci-qc.ca

500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 200
Montréal QC H3A 3C6

T 514 288.8524
info@bci-qc.ca
bci-qc.ca